

J'INTÈGRE
LES MÉTIERS DU SOCIAL

TOUT-EN-UN
2022-2023

CONCOURS

**MONITEUR
ÉDUCATEUR**

Valérie Le Du
Béatrice Peluau

DUNOD

Maquette intérieure : Caroline Joubert
Couverture : Dominik Raboin
Illustration de couverture : ©Yuganov Konstantin, Shutterstock

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2021

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-082886-9

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Avant-propos	1
Devenir moniteur-éducateur	3
1. Le métier de moniteur-éducateur	3
2. Les lieux d'exercice	4
3. Les missions	9
4. Les qualités nécessaires	10
5. Comment en apprendre davantage sur le métier ?	11
6. Au cœur du métier	11
Le concours	12
1. L'organisation du concours	12
2. L'épreuve écrite d'admissibilité	13
3. L'épreuve orale d'admission	14
4. Choisir son école	15
La formation	17
1. L'organisation de la formation	17

1. Aménager du temps et de l'espace	22
1. Annoncez votre décision	22
2. Aménagez votre espace	22
2. Rédiger un carnet de bord	27
1. Pourquoi tenir un carnet de bord ?	27
2. Pour écrire quoi et comment ?	27
3. Prenez des notes, préparez-vous au jour le jour	27
3. Développer ses compétences régulièrement	30
1. Augmentez votre vitesse de lecture	30
2. Comment lisez-vous ?	30
3. Développez votre lecture périphérique	35
4. Adoptez la lecture sélective	37
4. Mieux mémoriser : un gain de temps	39
1. Préparez votre mémoire	39
2. Comment fonctionne votre mémoire ?	40
3. Apprenez efficacement	42
5. Rédiger aisément	45
1. Une écriture fluide : un impératif	45
2. Un vocabulaire adéquat	50
3. Des faits non des opinions	51
6. Améliorer son orthographe	53
1. Testez-vous	53
2. Objectif zéro faute au concours	53
7. Reformuler pour mieux transmettre	55
1. Reformuler : une compétence transversale	55
2. Reformulez pour mieux comprendre	56
8. Rédiger des titres accrocheurs	60
1. Titres creux et titres pleins	60
2. Lequel choisir ?	60
3. S'entraîner à rédiger des titres	61
9. Développer son argumentation	62
1. L'argumentation : qu'est-ce que c'est ?	62
2. Comment argumenter ?	63
10. Exercer sa créativité	67
1. Créer, c'est	67
2. Tous créatifs ?	67

1. La France	74
1. L'administration de la France	75
2. La crise démocratique	77
2. L'Europe	78
1. Les institutions européennes	79
2. Les réussites de l'Europe	79
3. L'Europe sociale	80
4. Les défis de l'Europe	80
3. Le développement durable	81
1. Les valeurs fondamentales	81
2. Notre mode de développement a atteint ses limites	82
4. La politique de la ville	85
1. 10 objectifs de la Politique de la ville	86
2. Le revenu des habitants : seul critère pour définir les quartiers et les actions prioritaires	87
3. Aujourd'hui, qu'en est-il ?	88
5. L'accès au droit	89
1. L'organisation de la justice en France	89
2. Les difficultés d'accès au droit	90
6. Travail, chômage, précarité	92
1. L'évolution du travail et les risques pour la société de demain	92
2. Les travailleurs pauvres	92
3. Les inégalités d'accès à l'emploi	93
4. Les dispositifs	94
5. Une innovation : les territoires Zéro chômeur longue durée	95
7. Les nouveaux modèles familiaux	96
1. Les métamorphoses de la famille	96
2. Évolution des droits de la famille	97
3. Les droits de l'enfant dans la famille	98
8. L'immigration en France	100
1. Lexique de l'immigration	100
2. Entrée d'immigrés en Europe en 2019 : la France au 3 ^e rang	100
3. D'où viennent les immigrés ?	101
9. Le migrant dans la société française	103
1. Obtenir un statut, que dit la loi ?	103
2. S'intégrer dans la société française	104

10. Le numérique, Internet et les réseaux sociaux	105
1. La place du numérique dans la société	105
2. Les difficultés	105
3. Des solutions	106
4. Les moniteurs-éducateurs 2.0	106
11. L'organisation de l'action sociale	108
1. Les débuts de l'action sociale	108
12. La personne handicapée	111
1. Qu'est-ce que le handicap ?	111
2. La perception du handicap	113
13. La personne âgée	115
1. Le vieillissement	115
2. La dépendance	115
14. La protection juridique des personnes majeures	117
15. La protection de l'enfance	118
1. Qu'est-ce que la protection de l'enfance ?	118
2. Le cadre légal	119
16. Violences faites aux femmes	122
1. Sexisme au quotidien	122
2. Le féminicide : un fléau social	122
17. La pauvreté et l'exclusion	125
1. Le regard sur le pauvre	125
2. État de la pauvreté	126
3. De la pauvreté à l'exclusion	126
4. Sortir de l'exclusion	126
18. Les addictions en France	128
1. Qu'est-ce qu'une addiction ?	128
2. La prise en charge	130
19. De la maltraitance à la bientraitance	131
1. Qu'est-ce que la maltraitance ?	131
2. Un phénomène sous-évalué	132
3. La lutte contre la maltraitance	133
4. Législations et dispositifs en faveur de la bientraitance	133
20. Les mots-clés du travailleur social	135
1. Parler de la personne accompagnée	135
2. Les mots du métier : définir pour réfléchir	135
3. Nouveaux mots, nouveaux concepts, nouvelles pratiques	137

Les épreuves écrites

1. Différentes épreuves écrites	140
1. Résumé et synthèse	140
2. Le résumé	146
1. Le résumé, une épreuve de compréhension	146
2. Repérez la structure du texte	148
3. De la structure du texte à la rédaction	152
4. Le résumé, quelques règles	153
3. La synthèse	154
1. Différencier la synthèse du résumé	154
2. Synthétiser plusieurs textes	155
4. S'entraîner aux épreuves écrites	156
Entraînement 1. Questions à réponses ouvertes courtes ★ ★	157
Entraînement 2. Questions à réponses ouvertes courtes ★ ★	159
Entraînement 3. Questions à choix multiples ★	162
Entraînement 4. Questions à choix multiples ★	166
Entraînement 5. Exposé rédigé ★ ★	170
Entraînement 6. Analyser et mener une réflexion à partir d'un texte ★ ★	175
Entraînement 7. Rédiger la synthèse de deux documents ★ ★	177
Entraînement 8. Rédiger, réécrire, titrer ★ ★ ★	182
Entraînement 9. Inventer, créer ★	187

Partie 4

Les épreuves orales

1. L'entretien individuel	190
2. Rédiger son curriculum vitae	191
1. Une carte professionnelle	191
2. Un contenu ciblé	191
3. Rédiger sa lettre de motivation	197
1. L'outil indispensable	197
2. Un contenu professionnel	197
3. Rappel rédactionnel	200
4. Des modèles pour vous inspirer	201
4. Préparer son oral	204
1. Comment se présenter ?	204
2. Les questions auxquelles vous préparer	208

Niveau de difficulté, du plus facile au plus difficile : ★, ★ ★ ou ★ ★ ★

5. Développer ses compétences à l'oral	213
1. Identifiez la situation de communication	213
2. Mettez-y tout votre corps	213
3. Questionnez, faites parler	215
6. Gérer son stress	219
1. Le stress, ami ou ennemi ?	219
2. Comment réagir ?	219
7. L'épreuve collective	222
1. Abordez-les avec confiance	222
2. Engagez-vous dans l'activité collective	225
3. Participez aux interactions	226

Partie 5

Annales corrigées

Sujet 1. Questions argumentées ★★★	228
Sujet 2. Questions argumentées ★★★	233
Sujet 3. Résumé/Commentaire ★★★	237
Sujet 4. Dissertation ★★★	241
Sujet 5. Exposé rédigé ★★	251
Sujet 6. Résumé/Commentaire ★★★	254
Sujet 7. Exposé rédigé ★★	258
Sujet 8. Synthèse commentée ★★	261
Sujet 9. Synthèse commentée ★★★	265
 Auto-diagnostic orthographique	 270
 Bibliographie	 273
1. Filmographie	274
2. Sitographie	275
 Acronymes	 277

Niveau de difficulté, du plus facile au plus difficile : ★, ★★ ou ★★★

Avant-propos

Empathique, bienveillant et à l'écoute, vous avez le goût de l'action concrète au quotidien auprès des autres et savez vous engager dans la relation. Vous aimez travailler en équipe, effectuer des tâches variées et créatives. En outre, vous êtes capable de réflexion et de prendre suffisamment de recul pour ne pas vous laisser submerger. Bref, vous avez la fibre sociale. Vous voilà prêt à passer le concours pour devenir moniteur-éducateur (ME) !

Ce n'est pas tant le nombre d'heures que vous passerez à préparer ce concours qui importe, mais la façon dont vous travaillerez et vous organiserez. Nous ne cesserons de le réitérer tout au long de cet ouvrage : étudiez régulièrement. Privilégiez parfois de petits exercices que vous répéterez, aux longues journées enfermées, moins productives. N'hésitez pas à feuilleter vos cours, un livre, ou relire un article, entre deux activités.

Gardez votre concours à l'esprit pour observer, prendre des notes. Être moniteur-éducateur, ce n'est pas simplement accumuler des savoir-faire, c'est aussi savoir être. Ce savoir-être ne s'improvise pas du jour au lendemain. Si vous voulez devenir moniteur-éducateur, nous vous conseillons d'en adopter d'ores et déjà la posture.

Nous avons privilégié un ton assez léger. En effet, si passer un concours est une affaire sérieuse, il est essentiel d'aborder ces épreuves avec recul, et transformer autant que possible cet enjeu en jeu. Il est toujours plus motivant de jouer que de se retrouver en position scolaire, avec toutes les connotations négatives que celle-ci peut représenter pour certains d'entre vous. Passer un concours est à tous points de vue un défi. Un défi qui fait grandir.

Le jury ne cherche pas le candidat qui a le plus de connaissances ou le plus d'expérience, mais celui qui saura s'engager dans le métier, s'adapter à la diversité des situations, écouter et prendre en compte la parole d'autrui et faire preuve de bienveillance et d'attention envers les personnes accompagnées. Il cherche à vérifier que vous aurez votre place dans ce métier et pourrez profiter au mieux de la formation proposée par l'école.

Nous avons fait le choix de vous apporter des repères et des outils méthodologiques pour vous préparer non seulement au concours, mais aussi à la formation et au métier.

Pour vous préparer, nous vous proposons de développer au quotidien vos compétences de lecture, d'observation, de synthèse, de rédaction, de recherche et d'organisation de l'information, de créativité. Ces compétences transverses vous permettront de vous engager dans les différentes épreuves du concours, quelles qu'elles soient. Chaque école a les siennes et elles peuvent varier d'une année à l'autre. Alors partez à la chasse aux annales pour compléter votre entraînement.

Au fil des pages, vous trouverez :

- des témoignages de moniteurs-éducateurs sur leur métier, le concours ;
- une méthode pédagogique pour réviser vos apprentissages, améliorer vos compétences, vous entraîner au jour le jour sur toutes les épreuves que vous pourrez rencontrer (la lecture rapide, le résumé, la synthèse, la rédaction, l'orthographe, l'argumentation, etc.) ;

- une présentation des épreuves orales et des conseils pour les réussir ;
- des repères pour approcher les enjeux du secteur social, comprendre la société et porter un regard réflexif sur votre champ d'intervention.
- des méthodes pour être efficace dans votre travail (*cf.* aménager du temps et de l'espace + carnet de bord) ;
- une familiarisation avec le langage qui vous sera utile au quotidien dans votre métier (*cf.* rédiger aisément + langue et langage social) ;
- des liens, des pistes, des outils pour :
 - vous cultiver, faire de la veille informationnelle (*cf.* revue de presse),
 - cultiver votre créativité,
 - développer vos compétences à l'oral,
 - gérer votre stress.

Vous trouverez également des entraînements, que nous avons voulu aussi complets que possible, ainsi que des **annales**.

Pour vous familiariser avec le secteur, nous avons privilégié les textes provenant de revues ou de sites utilisés par les professionnels. Constituez-vous votre bibliothèque (*cf.* Zotero p. 25), avec vos propres références. Cela vous permettra de vous approprier les outils, de vous démarquer des autres candidats et de rester fidèle à vous-même.

Devenir moniteur-éducateur

1 Le métier de moniteur-éducateur

Exercer le métier de moniteur-éducateur, c'est faire des rencontres, être en relation avec des personnes différentes par leur âge, leur handicap, leur parcours de vie leur culture et participer aux moments forts de leur vie. Ce métier demande des compétences relationnelles, organisationnelles mais aussi un positionnement éthique pour accompagner les personnes fragiles à « être ».

Vous travaillerez avec des personnes exerçant des métiers différents, ayant d'autres modes d'action, des points de vue divergents, et vous pourrez vous enrichir de toutes ces rencontres.

Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur-éducateur

Choisir ce métier, c'est aussi participer à un projet social et politique. On ne peut pas être acteur dans le secteur social sans prêter une attention particulière aux autres et porter une vision du « vivre ensemble ». Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des

personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents.

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Les moniteurs-éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusivité, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

2 Les lieux d'exercice

Les lieux d'exercice sont très variés. Nous vous en proposons une liste non exhaustive mais qui rend bien compte de cette variété.

a.auprès des parents et enfants

Les centres maternels accueillent des femmes enceintes et des mères en difficulté avec leur enfant de moins de 3 ans. Cet accueil permet un accompagnement à la parentalité et un soutien psychologique, éducatif, social, et financier. Les personnes accueillies peuvent être mineures ou majeures et l'objectif de l'équipe est de les rendre autonomes pour répondre à leurs besoins et à ceux de leur enfant. Le travail quotidien prend en compte autant les besoins de la mère que ceux de son enfant et l'équipe pluri-professionnelle intègre des éducateurs de jeunes enfants (EJE), des auxiliaires de puériculture, des puéricultrices, des assistants de service social, des moniteurs-éducateurs ou éducateurs. L'accompagnement de l'équipe permet à la mère de construire un projet de vie (travail, formation), de comprendre et de répondre aux besoins physiques, relationnels, d'apprentissage et d'ouverture à l'environnement de son enfant. Cet accompagnement permet aussi à chacun de trouver des repères de vie commune (rythme de vie, solution de garde) stables et satisfaisants.

Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) et le foyer de l'enfance accueillent les enfants de moins de 18 ans dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance. Le foyer de l'enfance est réservé à l'accueil d'urgence et à l'évaluation de la situation alors que la MECS accompagne souvent les enfants pendant plusieurs années. Dans ces deux structures, les enfants sont accueillis en internat en petits groupes au sein d'unités d'hébergement. Les adolescents vivent parfois en semi-autonomie dans des appartements. L'accompagnement de l'équipe varie bien sûr en fonction de l'âge mais il est centré sur le quotidien de l'enfant,

quotidien qui inclut autant le développement des compétences sociales, relationnelles, pédagogiques que l'accompagnement pour faire face aux difficultés avec les proches. Soutenir le bien-être et le plaisir de vivre ensemble fait partie des missions quotidiennes du moniteur-éducateur.

Les pouponnières à caractère social accueillent des enfants de moins de 3 ans. Comme dans toutes les structures qui accueillent des enfants, les pouponnières se préoccupent du bien-être de l'enfant et de ses liens avec sa famille. Elles prennent soin de l'enfant et participent à l'éducation à la parentalité, dans la mesure de leurs possibilités.

b.auprès des enfants et adolescents souffrant de troubles

Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) accueillent des enfants de 0 à 6 ans souffrant de déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu et avec la participation de celui-ci. Ils exercent également des actions préventives spécialisées, ainsi qu'une guidance parentale. Les équipes pluri-professionnelles peuvent comporter un pédiatre, une puéricultrice, un orthophoniste, un psychomotricien, un ergothérapeute, un éducateur de jeunes enfants, un moniteur-éducateur, une assistante sociale, etc.

Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) sont des centres de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires, recevant des enfants et adolescents (de 6 à 20 ans), ainsi que leur famille. Les CMPP reçoivent des enfants présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école. L'équipe est composée de secrétaires médicaux, pédopsychiatres, assistants de service social, orthophonistes, pédiatres, psychologues, psychomotriciens, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs et moniteurs-éducateurs.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) accompagnent des enfants et des adolescents (de 0 à 20 ans) porteurs d'une déficience mentale, atteints d'autisme ou de troubles apparentés, ou polyhandicapés. Leur objectif est de maintenir ou de réintégrer la personne dans leur environnement naturel. Ils interviennent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, etc.) et dans les locaux du service. L'équipe pluridisciplinaire peut être composée des mêmes acteurs que celles des CAMSP ou des CMPP.

Les instituts médico-éducatifs (IME) accueillent, en internat ou semi-internat, des enfants et des adolescents atteints de déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Les équipes sont composées des mêmes acteurs que celles des structures précédentes, avec une présence importante des éducateurs spécialisés et des moniteurs-éducateurs. Ceux-ci aident les enfants dans leur quotidien, les incitent à développer leurs compétences, favorisent leurs relations avec les autres et leur insertion sociale. Le développement de l'autonomie de l'enfant est au cœur de son projet individuel. À partir d'un certain âge, des formations professionnelles sont proposées dans certains établissements afin de mieux préparer l'insertion du jeune dans le milieu professionnel dès la sortie de l'IME.

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) proposent un accompagnement à des jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Les modalités d'accompagnement sont multiples : internat, semi-internat, internat modulé, accueil de jour. Ils fonctionnent souvent en lien avec un

service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ce qui permet de moduler l'accompagnement en fonction des besoins du jeune. L'équipe qui accompagne les jeunes est pluridisciplinaire : éducateurs et moniteurs-éducateurs, enseignants spécialisés, médecins, notamment pédopsychiatres, psychologues.

c. **Après des personnes en situation de handicap**

Les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP) accueillent et accompagnent des enfants qui souffrent d'un polyhandicap (association d'une déficience mentale grave à une déficience motrice importante) entraînant une réduction importante de leur autonomie. L'accueil se fait le plus souvent en internat ou en semi-internat. Les équipes pluri-professionnelles sont composées d'éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, aides médico-psychologiques, infirmières, aides-soignants, médecins généralistes et spécialistes, psychologues, kinésithérapeutes et orthophonistes.

Les services d'accueil de jour (SAJ) offrent un accompagnement en journée à des adultes en situation de handicap. Les modalités d'accueil peuvent être adaptées à la situation (à titre temporaire ou permanent, à temps partiel ou complet, avec ou sans hébergement). Leur objectif est de développer ou maintenir les acquis et l'autonomie des personnes accueillies et faciliter ou préserver leur intégration sociale. L'équipe pluri-professionnelle est composée principalement de moniteurs-éducateurs, d'éducateurs, de psychologues, d'assistants de service social et de conseillers en éducation sociale et familiale.

Les foyers occupationnels ou foyers de vie accueillent en internat des adultes handicapés ayant une certaine autonomie pour leur proposer des animations, des activités en fonction de leur handicap. Les activités quotidiennes proposées sont diverses (ludiques, créatives, ou encore éducatives) et adaptées aux capacités des résidents. Il peut s'agir d'activités manuelles (peinture, sculpture, modelage...), d'activités de gymnastique, de danse, d'expression corporelle, ou d'activités d'ergothérapie. Ces activités peuvent se dérouler aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'équipe pluri-professionnelle est plus étendue que celle d'un foyer d'hébergement et comprend aussi du personnel soignant, des aides-soignants, un ou une infirmière coordonnatrice. Les aides médico-psychologiques (AMP) et les moniteurs-éducateurs sont très présents sur ces structures pour l'animation de la vie quotidienne et l'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne (aide à la toilette, aux repas, aux déplacements).

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ont pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Les éducateurs effectuent des visites à domicile pour soutenir les personnes dans leur vie quotidienne : organisation de l'entretien du logement, gestion du budget, préparation des repas, organisation des loisirs. Les équipes sont souvent composées d'éducateurs spécialisés, de moniteurs-éducateurs, de conseillers en économie sociale et familiale, d'animateurs, de psychologues, d'assistantes sociales, médecins, infirmiers et ergothérapeutes.

Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) ont des missions et un fonctionnement identiques mais ajoutent à l'accompagnement social des prestations de soins.

Les foyers d'hébergement sont destinés à l'hébergement et l'accompagnement des adultes handicapés qui exercent une activité professionnelle mais ne sont pas suffisamment

autonomes pour vivre seuls. Ce mode d'hébergement peut varier au niveau de sa formule d'hébergement (pouvant aller du bâtiment spécifique et autonome, aux petits groupes de logements dans l'habitat ordinaire), et de l'accompagnement qui peut laisser une part plus ou moins importante à l'autonomie. Le foyer d'hébergement est souvent annexé à un établissement ou service d'aide par le travail (ÉSAT). Comme dans les SAVS, les moniteurs-éducateurs et les éducateurs soutiennent les personnes dans leur vie quotidienne en dehors des horaires de travail. Ils concourent également à l'animation des temps collectifs avec les résidents (activités, sorties, soirées ou week-ends, etc.).

Les établissements et services d'aide par le travail (ÉSAT) sont des structures qui permettent aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Ces structures accueillent des personnes qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée à leurs besoins. Les ÉSAT peuvent parfois disposer d'un foyer d'hébergement pour accueillir les personnes en situation de handicap en dehors de leur temps d'activité. L'équipe pluri-professionnelle est principalement composée d'éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs et éducateurs techniques. Leur rôle est de contribuer à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle des travailleurs. L'équipe éducative accompagne le travailleur, pour un maintien des acquis et connaissances et vers le développement de son autonomie (notamment l'apprentissage des transports) en lien avec les familles ou les tuteurs et les foyers d'hébergement.

Les maisons d'accueil spécialisé (MAS) ou foyer d'accueil médicalisé (FAM) sont des structures d'hébergement qui accueillent des adultes gravement handicapés ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante ou d'un suivi médical régulier. Les personnes accueillies en FAM sont souvent plus autonomes que celles accueillies en MAS. Les équipes pluri-professionnelles et les missions d'accompagnement sont similaires à celles des foyers occupationnels avec une prise en compte plus importante du soin médical.

d. L'aide à la réinsertion sociale et scolaire

Les internats éducatifs proposent à la fois un hébergement et un accompagnement éducatif aux jeunes collégiens ou lycéens. Ils visent à éviter les décrochages pour les élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. L'accompagnement se fait aussi bien sur les temps de vie quotidienne, que sur les activités socio-éducatives et les temps scolaires. Le lien avec les enseignants est important.

Les centres éducatifs fermés (CEF) sont des structures alternatives à l'incarcération pour les mineurs. Les centres éducatifs fermés sont l'une des solutions de placement dont dispose la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour prendre en charge les mineurs en conflit avec la loi. Au sein des CEF, 12 mineurs maximum, âgés de 13 à 18 ans et impliqués dans un parcours de délinquance, sont accueillis. L'encadrement en CEF est renforcé, les mineurs y pratiquent des activités éducatives et bénéficient d'un accompagnement scolaire adapté à leur niveau, en vue de leur réinsertion scolaire et professionnelle. Les activités d'enseignement ont une place importante : la scolarité est adaptée au niveau de chaque jeune grâce à la mise à disposition d'un enseignant de l'Éducation nationale au sein de la structure. L'équipe éducative est composée d'éducateurs, moniteurs-éducateurs, éducateurs techniques, éducateurs sportifs, de psychologues, psychiatres, et associe des animateurs sportifs spécialisés, des intervenants associatifs, des professionnels de santé,

des partenaires institutionnels (policiers, pompiers, etc.), etc. Ils y mènent des actions particulières, telles que des ateliers de prévention, des activités socio-culturelles, des cours de secourisme, etc.

Les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), les centres d'accueil temporaire service de l'asile (AT-SA) et les dispositifs d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pour toute la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire. L'accompagnement éducatif consiste à assurer une prise en charge sociale globale prenant en compte la spécificité de ce public en exil forcé, développer une animation adaptée, axée vers l'autonomisation, assurer la scolarisation des enfants, la formation des adultes et l'apprentissage ou le renforcement de la connaissance de la langue française.

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Il existe aujourd'hui différents types de CHRS : certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, femmes ou hommes dits sans domicile fixe, personnes sortant de prison, victimes de discrimination LGBTI, etc.), d'autres sont des établissements de droit commun dits « tout public » (jeunes errants, grands exclus, etc.).

e. Auprès des personnes âgées

À ces lieux s'ajoutent désormais les établissements accueillant des personnes âgées, notamment ceux accueillant des personnes handicapées vieillissantes.

Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien. L'accompagnement éducatif vise à préserver l'autonomie des personnes accueillies et à créer une dynamique positive dans l'établissement. Le rôle des moniteurs-éducateurs en EHPAD est proche de celui qu'ils tiennent auprès des structures accueillant des personnes handicapées, notamment lorsqu'ils interviennent auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de personnes handicapées vieillissantes. Les moniteurs-éducateurs animent la vie quotidienne, participent au développement ou au maintien des acquis des personnes.

Les résidences autonomie comportent à la fois des logements individuels et privatifs et des espaces communs dédiés à la vie collective. Elles sont souvent construites au cœur des villes à proximité des commerces, des transports et des services. Elles accueillent des personnes âgées autonomes ou relativement autonomes, seules ou en couple, qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre à leur domicile. Elles répondent à un besoin d'accompagnement social des personnes âgées. Les moniteurs-éducateurs peuvent mettre en place des actions de prévention de la perte d'autonomie (ateliers prévention des chutes, nutrition, mémoire, etc.) et des actions d'animation de la vie collective.

À retenir

Comme le montrent la présentation des lieux d'exercice et le référentiel du métier, le moniteur-éducateur travaille sur des aspects très différents de l'accompagnement. Quelles que soient les structures où il travaille, son objectif est l'accès à l'indépendance de la personne, notamment dans la vie quotidienne, les bases du vivre-ensemble, l'insertion et l'intégration sociale.

3 Les missions**a. Aider au quotidien**

Le moniteur-éducateur apporte aux personnes en difficulté assistance et attention dans les actes élémentaires de la vie quotidienne. Il les aide à acquérir de l'indépendance pour les gestes de la vie quotidienne. La présence du moniteur-éducateur est essentielle dans ces apprentissages.

Cet accompagnement consiste donc d'abord à être présent avec les enfants ou les adultes, à chaque étape de leur quotidien que ce soit pour l'aide à l'hygiène (initiation à la technique du brossage de dents, la douche, etc.), aux tâches ménagères (apprendre à débarrasser ou mettre la table, etc.), aux repas, aux activités (apprendre à jouer seul dans sa chambre, accompagnement lors de jeux de société, etc.) et l'initiation aux comportements en société (bien se tenir, ne pas bousculer les autres, etc.). Le moniteur-éducateur est là pour aider à l'acquisition des savoir-être, des savoir-faire et pour tenir le rôle de l'autre, nécessaire pour être, pour faire l'expérience d'un quotidien vivant.

Avec certaines personnes en situation de grande dépendance, le travail du moniteur-éducateur ne relève pas de l'apprentissage mais consiste à prendre soin, à écouter, à comprendre – y compris des langages parfois différents – et à communiquer. Vivre le quotidien des personnes accompagnées, c'est partager les moments simples de la vie, les joies et les peines, les rires et les plaintes. Accéder à l'indépendance, c'est parfois aussi simple que tenir sa place de personne dans la société, être associé à la vie quotidienne, bénéficier d'une qualité de vie et d'activités favorisant le bien-être, de soins adaptés et d'activités de médiations cognitives, sensorielles, relationnelles.

Remarque

Être moniteur-éducateur, c'est être attentif aux besoins, bienveillant et inventif.

b. Les bases du vivre-ensemble

L'animation des temps collectifs est aussi un moyen d'action du moniteur-éducateur. Animer les temps collectifs, ce n'est pas seulement susciter des occasions d'apprentissage, c'est aussi et surtout mettre de la vie dans les moments partagés au sein de la structure. Le moniteur-éducateur fait en sorte que ces temps soient le fruit de rencontres, de détente, de rire. Il s'agit parfois simplement de s'asseoir avec les personnes pour regarder la télévision, pouvoir parler de ce que l'on voit, jouer à un jeu de société avec une ou plusieurs personnes, etc. L'animation prend parfois un tour plus formel lorsqu'il s'agit de faire ensemble une sortie à l'extérieur, un tour au marché, à la piscine ou une semaine de vacances hors de la structure. Elle devient parfois une activité éducative, régulière ou non, un atelier d'écriture,

de peinture, de modelage, de cuisine. Chacun utilise ses propres compétences pour créer un cadre de vie, un environnement à la fois vivant et sécurisant.

Être présent dans l'animation du quotidien, c'est aussi laisser une place à l'invisible. Invisible du travail du moniteur-éducateur, puisque l'on semble parfois être là à ne rien faire, à juste laisser de la place pour que quelque chose émerge, arrive, se passe, ou non, en dehors même de toute attente. Il s'agit de savoir se poser. Invisible du travail de la personne accompagnée, qui, à travers ces moments souvent anodins, se construit, prend confiance et vit sa vie !

c. L'insertion et l'intégration sociale

Le moniteur-éducateur aide les personnes accompagnées à prendre leur place dans la société. Son rôle est de leur redonner confiance, de leur permettre d'être autonome notamment par le travail, l'accès à un logement, la création d'un lien social. Il s'agit parfois d'accompagner les personnes dans leurs démarches administratives et dans l'établissement de leur droit, de les aider à trouver un logement et à y vivre en autonomie, de les conforter dans leurs choix ou dans leur identité. Le moniteur-éducateur soutient également la construction des liens familiaux, amicaux, professionnels, de voisinage, etc. Il joue un rôle de médiateur, de passeur entre la structure d'accueil et l'extérieur : l'école, le travail, la ville, la culture, les administrations, les associations, les autres citoyens, etc. Accompagner un enfant sur une aire de jeu, à la bibliothèque, soutenir un jeune dans son parcours professionnel, aider des personnes sans abri à trouver un hébergement ou un lieu pour se mettre à l'abri dans la journée, accompagner des personnes fragiles vers des structures de soin, proposer un atelier d'information sur la PrEP (Prophylaxie Pré exposition) pour des personnes LGBTI, accompagner une mère lors d'un premier contact avec la crèche, dans ces situations parmi beaucoup d'autres, le moniteur-éducateur soutient la personne fragilisée dans son insertion et son intégration sociale. Et à travers ce soutien, il s'engage et engage la personne dans un modèle de société où la solidarité compte.

4 Les qualités nécessaires

Pour être moniteur-éducateur, on demande un certain nombre de qualités essentielles au quotidien :

- la bienveillance ;
- une grande disponibilité ;
- une attention à l'autre, de l'écoute ;
- le sens de l'observation ;
- la créativité ;
- un véritable engagement dans la relation ;
- une bonne organisation et le goût du concret ;
- un investissement important auprès des personnes en difficulté ;
- un bon équilibre émotionnel ;
- une capacité à travailler en équipe ;
- une capacité à poser des limites ;

- une capacité réflexive et une prise de recul.

5 Comment en apprendre davantage sur le métier ?

Le métier de moniteur-éducateur vous intéresse mais êtes-vous sûr de bien le connaître ? Pour approfondir votre connaissance, vous pouvez réaliser des enquêtes auprès de professionnels, ou vous immerger dans le milieu professionnel par un stage ou un emploi.

Si vous faites un stage ou un remplacement dans le secteur, proposez à un ou une collègue de vous consacrer du temps pour échanger sur son métier. Si vous n'avez pas rencontré de moniteur-éducateur (ME), vous pouvez contacter les structures d'accueil et demander si un ME serait disponible pour vous rencontrer. Vous pouvez aussi aller à la rencontre des étudiants à la sortie des écoles, en allant à la bibliothèque. Préparez vos questions, réfléchissez à ce que vous aimeriez savoir et appuyez-vous sur la méthodologie que nous vous présentons dans le chapitre (préparer son oral).

Si vous n'avez pas d'expérience dans le secteur social, il est utile de découvrir ce secteur avant de vous y engager. Pensez à l'action bénévole dans les associations, aux immersions professionnelles mises en place avec Pôle Emploi ou les missions locales, aux remplacements ponctuels par l'intermédiaire des agences d'intérim notamment.

6 Au cœur du métier

Afin de vous familiariser avec le métier de moniteur-éducateur, nous vous proposons d'aller à la rencontre de professionnels. Pour cela, il vous suffit de consulter nos compléments en ligne sur le site www.dunod.com.

 <p>Firmin Moniteur éducateur dans un village d'enfants</p>	 <p>Amandine Monitrice éducatrice auprès d'adolescents autistes en IME</p>	 <p>Adrien Moniteur éducateur auprès d'enfants en IME</p>
 <p>Joëlle Directrice d'IME</p>	 <p>Yann ME dans une maison d'accueil de personnes en situation de polyhandicap</p>	 <p>Stéphanie Monitrice éducatrice dans un village d'enfants</p>

Le concours

Avant d'intégrer une école de formation, les postulants doivent passer un concours d'admission.

1 L'organisation du concours

Chaque école organise son processus d'admission basé sur son propre règlement. Les épreuves peuvent donc différer d'une école à l'autre. Ainsi, certaines écoles organisent des épreuves écrites d'admission en plus de l'épreuve orale.

Ce règlement détermine les modalités d'inscription, la teneur et le déroulement des épreuves et définit les critères permettant de départager les candidats ayant obtenu la même note à l'épreuve d'admission. En effet, les notes de l'épreuve écrite d'admissibilité et de l'épreuve orale d'admission ne sont pas compensables pour ne pas pénaliser les candidats dispensés de l'épreuve écrite.

Il est donc capital pour les candidats de prendre connaissance du règlement des écoles de formation pour lesquels ils postulent et passent le concours d'entrée.

Le concours permet aux écoles de :

- vérifier que le candidat a l'aptitude et l'appétence pour la profession ;
- repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle ;
- s'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

Chaque établissement a un calendrier propre. Il convient donc de se renseigner au préalable sur la date limite des inscriptions pour chaque école. Cette date s'impose à tous les candidats sans exception. Il en est de même pour le nombre de places disponibles ainsi que le nombre de celles ouvertes en formation initiale (places financées par le conseil régional).

Chaque établissement met en place une commission d'admission composée du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant, du responsable de la formation et d'un professionnel titulaire du diplôme auquel prépare la formation. Cette commission définit la liste des candidats admis. Le directeur de l'établissement notifie à chaque candidat la décision de la commission.

Les candidats admis à suivre la formation déposent un dossier auprès de l'établissement de formation. Le dossier du candidat doit comporter :

- une lettre détaillant son projet de formation professionnelle ;

- les photocopies de tous les diplômes et de tous les documents justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation, celles-ci pouvant être appréciées à la date d'entrée en formation ;
- l'indication du statut du candidat (formation initiale ou formation continue) et les pièces le justifiant éventuellement (attestation de l'employeur, décision d'acceptation d'un congé individuel de formation, etc.).

Le règlement d'admission de l'établissement de formation précise les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection. Il est communiqué au candidat conformément à l'article R. 451-2 du Code de l'action sociale et des familles.

2 L'épreuve écrite d'admissibilité

Les candidats à la formation titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Les épreuves écrites du concours sont destinées à évaluer votre culture générale, notamment sur des sujets d'actualité socio-économique, du secteur social et médico-social où vous vous destinez à travailler.

Le jury évalue également votre capacité à vous intéresser au monde dans lequel vous vivez, à observer, réfléchir, analyser, vous engager. Il cherche aussi à sonder votre curiosité pour autrui et la société en générale, votre niveau d'empathie, votre créativité et votre adaptabilité.

Au-delà de la culture générale, les épreuves écrites permettent aussi d'évaluer :

- votre niveau de langue et de vocabulaire ;
- vos capacités à :
 - comprendre un texte,
 - rédiger de façon fluide, sans fautes d'orthographe ni de syntaxe,
 - à structurer votre pensée et construire un plan cohérent,
 - à argumenter et illustrer vos propos.
 - à gérer le temps et le stress lié aux épreuves à durée limitée.

Les écoles proposent différentes épreuves écrites d'admissibilité qui durent entre 2 et 3 heures.

- Le résumé ou la synthèse commenté (plus rarement, la synthèse de documents).
- L'épreuve de français : compréhension de texte, maîtrise de la langue, dissertation.
- L'exposé rédigé.
- Les questions à choix multiples (QCM).
- Les questions à réponses ouvertes et courtes (QROC).
- L'épreuve de créativité.

Nos conseils pour bien vous préparer

- Préparez vous le plus tôt possible : entre 6 mois et 1 an, avant le concours, selon le temps dont vous disposez.
- Lisez, lisez, lisez : la presse nationale, générale et spécialisée du secteur psycho-social.
- Regardez des films, des documentaires ou des fictions qui portent sur un sujet social ou d'actualité (l'Aide sociale à l'enfance, adolescence, etc.), écoutez des Podcast (France-culture, France Inter, Arte, etc.).
- Réalisez des revues de presse, générales et à thèmes (le logement, le handicap, etc.).
- Faites des fiches : combinez fiches de lecture et fiches de cours.
- Tenez un carnet de bord : observez, écoutez, notez, questionnez-vous...
- Variez les exercices, afin d'éviter de vous ennuyer. Transformez autant que possible cette préparation en jeu, en défi personnel. Se cultiver peut être très ludique et agréable !
- Reportez-vous à nos chapitres « Réalisez un carnet de bord » ; « Créez des fiches » et « Créez une revue de presse ».
- Nous vous proposons, en fin d'ouvrage, une liste de livres, de films, de sites à consulter.

3 L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission permet à l'établissement de formation d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

Dernières étapes d'admission pour entrer en formation, les épreuves orales sont incontournables. Selon les écoles, il s'agit d'un entretien individuel et/ou d'une épreuve collective.

a. L'entretien individuel

Les entretiens individuels varient d'une école à l'autre. Ils se déroulent en face à face avec un ou plusieurs membres du jury : un psychologue, des éducateurs, professionnels du secteur social, des formateurs de l'établissement. Ce jury cherche à vous connaître afin d'évaluer votre aptitude au métier de moniteur-éducateur. Restez autant que possible détendu et naturel, cet entretien est un échange non un tribunal chargé de vous juger !

Le psychologue s'intéresse à vos motivations. Il évalue votre maturité, vos qualités relationnelles, votre capacité à vous maîtriser et contrôler vos émotions. Il interrogera votre parcours personnel et le sens de votre engagement dans la formation et le métier.

Éducateurs et formateurs évaluent votre connaissance du métier, de la formation et du public auprès duquel vous serez amené à vous investir. Ils sont attentifs à la façon dont vous vous présentez et parlez de vos expériences. Êtes-vous capable de vous remettre en question sans toutefois vous dénigrer ; de penser en termes éducatifs ; de travailler en équipe ? Pouvez-vous donner des exemples concrets de vos capacités d'organisation et d'adaptation ?

Durant cette épreuve, restez cohérent et sincère. Adoptez une écoute active afin de répondre aux questions posées (et non aux questions que vous aimeriez que l'on vous pose !).

Si le jury estime que vous ne correspondez pas au profil du futur moniteur-éducateur ou qu'il vous manque encore un peu de maturité ou de connaissance du métier, la note de cet entretien peut, selon les écoles, être éliminatoire.

b. Les épreuves collectives

Certaines écoles organisent des épreuves collectives. Celles-ci consistent à évaluer votre capacité à travailler en équipe et à vous positionner dans un groupe. Chaque groupe est supervisé par un jury composé de plusieurs membres (éducateurs et professionnels du secteur social, formateurs, psychologue). Le jury s'intéresse à la façon dont vous prenez votre place, écoutez, faites des choix, des compromis, entrez en relation avec l'autre, etc.

Positionnez-vous de manière constructive. Faites preuve d'écoute, d'attention et de bienveillance afin de trouver votre juste place. Veillez à n'écraser personne, ni vos collègues ni vous-mêmes, à ne pas monopoliser l'espace ou la parole ni à rester trop effacé.

Ces groupes généralement composés d'une dizaine de candidats doivent répondre, en temps limité, à une consigne.

Ils peuvent ainsi débattre autour d'un thème libre ou imposé tel que : « Pourquoi travaille-t-on ? », « Quelles sont les fonctions de l'art ? », « L'illectronisme », « Pensez-vous que les migrants apportent quelque chose à la société dans laquelle ils sont accueillis ? », « Pour ou contre l'école obligatoire à 3 ans ».

Des matériaux peuvent être mis à la disposition du groupe afin que celui-ci réalise une production : collage, affiche, sculpture, modelage, etc.

Le groupe peut également être amené à mettre en place un projet, organiser un séjour, régler une problématique sociale ou éducative.

Ces épreuves de groupe sont souvent suivies d'un bref entretien individuel durant lequel vous vous exprimerez sur ce que vous avez vécu. Vous pourrez expliquer comment vous avez perçu le groupe et son fonctionnement, comment vous vous êtes positionné.

Toutes ces épreuves ne jugent en aucun cas de votre personne, mais visent à s'assurer que vous avez bien votre place en formation. Elles évitent ainsi à l'école et aux candidats, de s'engager sur une voie qui ne conviendrait ni à l'une ni aux autres. Nous vous proposons dans les pages suivantes, des conseils et des entraînements pour vous y préparer au mieux.

4 Choisir son école

Si les écoles proposent toutes le même contenu de formation, elles diffèrent par leur projet pédagogique. Combien de formations du secteur social l'école propose-t-elle ? Avez-vous l'occasion de rencontrer des assistants sociaux, des éducateurs de jeunes enfants, des éducateurs spécialisés, des aides médico-psychologiques, des cadres du secteur ? Quels sont les effectifs de la promotion ? L'école dispose-t-elle d'un vivier de structures partenaires pour les stages ? Quelles sont les pratiques pédagogiques et les valeurs que l'école met en avant ?

Explorez les sites des différentes écoles pour les découvrir et n'hésitez pas à prendre contact pour obtenir davantage d'informations. Si vous le pouvez, rendez-vous aux journées portes ouvertes.

Vous trouverez la liste des écoles sur le site de l'ONISEP, qui en recense 82.

Attention

Certaines écoles organisent des épreuves de sélection dès le mois d'octobre.

Pensez aussi à réfléchir à la manière dont vous allez financer votre formation : aides de votre région, financement par Pôle Emploi ou dans le cadre des dispositifs de formation tout au long de la vie. Les écoles peuvent vous informer sur les financements possibles.

a. Quel coût ?

Intégrer une école de formation a un coût et il convient de se renseigner sur celui-ci avant de candidater. L'école doit vous fournir toutes les informations sur les frais de concours et de scolarité avant votre inscription et peut vous renseigner sur les possibilités de financement.

Les coûts d'inscription au concours s'échelonnent généralement entre 80 € et 250 €. Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de tarifs réduits.

L'année d'étude en formation initiale coûte généralement entre 500 et 800 €. Les coûts peuvent être plus importants dans certaines écoles (1 500 €/an). Vous pouvez aussi vous former par apprentissage et bénéficier ainsi d'une prise en charge des coûts de formation et d'un revenu.

Certaines régions prennent en charge le coût de la scolarité pour les élèves en formation initiale. Des financements existent pour les demandeurs d'emploi et les salariés. Les écoles pourront vous donner toutes les informations dont vous aurez besoin.